

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

Délibération
n° 2006.05.122

**Modification de
l'annexe 1 de la
convention
d'exploitation des
transports publics
urbains ComAGA /
STGA du 20
octobre 1997**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / TRANSPORTS
PUBLICS URBAINS

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS
PUBLICS URBAINS COMAGA / STGA DU 20 OCTOBRE 1997**

La convention d'exploitation et de gestion des Transports Publics Urbains du 20 octobre 1997 qui lie la ComAGA et la STGA fixe dans son annexe 1 les itinéraires des différentes lignes du réseau.

Par délibération n°381 du 17 novembre 2005, l'annexe 1 a été modifiée pour prendre en compte la réduction de service qui sera mise en place à partir du 5 juillet 2006, par l'application des horaires d'été, le samedi et les jours non scolaires.

Il convient de modifier une nouvelle fois cette annexe 1 pour prendre en compte les éléments suivants :

- le changement d'itinéraire des lignes 8 et 22,
- la création d'une nouvelle ligne : la ligne 27,
- le changement d'itinéraire de la ligne B,
- la création d'une nouvelle ligne scolaire : la ligne 72,
- les changements d'itinéraires sur les lignes scolaires 61, 62, 63 et 64, et sur les lignes 52, 53, 54 et 55.

Vu l'avis favorable de la commission Développement Solidaire du 29 mars 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER les nouvelles modifications apportées à l'annexe 1 de la convention d'exploitation des transports publics urbains du 20 octobre 1997 passée entre la ComAGA et la STGA telles que présentées dans l'annexe ci-après.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 mai 2006

Affiché le :

17 mai 2006